



Villeneuve de Rivière, le 19 décembre 2022

Chambre Régionale des Comptes Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70 755
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2

AGR22/0773 ENREGISTRE AU GREFFE LE 19/12/2022

Objet : Réponse écrite au rapport d'observations définitives du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save – exercices 2016 à 2021

Madame La Présidente de la Chambre Régionale des Comptes,

Dans votre rapport d'observations définitives, vous faites **un constat satisfaisant** sur la situation financière du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS), sur la nouvelle organisation mise en place en 2021, sur la qualité de l'eau et la performance de nos réseaux ainsi que sur les tarifs appliqués.

Situation financière du SEBCS

Dans la synthèse du rapport en page 8, vous écrivez : « **une situation financière qui s'est structurellement consolidée** » et vous précisez : « *la situation financière du SEBCS est devenue plus solide* », « *le syndicat parvient à dégager un autofinancement conséquent* ».

À ce sujet, et à la lecture des précédents rapports de la chambre régionale des comptes, **le SEBCS génère aujourd'hui sa plus forte capacité d'autofinancement depuis plus de 35 ans.**

Vous confirmez à la page 52 du rapport « **la bonne tenue des comptes** » et que « *le syndicat affiche de bons taux de réalisation en exploitation et en investissement sur les trois budgets* ».

Pages 66 et 68 du rapport, vous soulignez que « **sur la période, le SEBCS s'est désendetté** » et que « *sa capacité à se désendetter, de 21 ans en 2016, s'est améliorée sur la période sous revue, s'établissant à 11 ans au 31 décembre 2021, ce qui est largement inférieur à la durée d'amortissement des biens financés, de 40 à 60 ans* ».

Enfin, vous déclarez en page 59 : « **les économies réalisées sur les charges d'exploitation, confortées par des augmentations tarifaires, permettent de dégager de manière structurelle des ressources pour le financement des investissements prévus pour 2022-2026** ».

Nouvelle organisation mise en place en 2021

La Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) est maintenant l'unique exploitant des réseaux d'eau et d'assainissement du SEBCS.

Le SEBCS est actionnaire majoritaire de la SPL EBCS avec 84,47 % des actions, on se trouve donc dans une situation de quasi-régie.

Page 12 du rapport, vous précisez « **en juin 2021, la SEM PSP a fusionné avec la SPL EBCS, laquelle est devenue délégataire unique du syndicat pour l'intégralité de ses compétences. Cette fusion [...] marque une évolution organisationnelle importante dans la gouvernance de l'eau sur ce territoire** ».

Page 27, vous déclarez : « **la chambre considère que cette fusion répond à des enjeux de rationalisation et de simplification** ».

Qualité de l'eau et performance de nos réseaux

Dans la synthèse du rapport page 7, vous écrivez « **le territoire syndical bénéficie d'une ressource en eau très abondante et de qualité** » et que le syndicat dispose de « **réseaux d'eau et d'assainissement dont les performances se sont améliorées** ».

Page 36, vous précisez « **chaque année, les contrôles réalisés par l'agence régionale de santé révèlent une bonne qualité de l'eau sur la quasi-totalité des réseaux** ».

Tarifs appliqués

Page 47 du rapport, vous soulignez « **malgré un linéaire de réseau peu dense, le SEBCS applique des tarifs proches de la moyenne nationale en 2020** ».

Page 49, vous relevez « **le prix moyen du service de l'assainissement collectif en France s'élevait à 2,19 € par m³ en 2020, sur la base d'une facture annuelle de 120 m³. Celui du SEBCS était de 2,17 € par m³** ».

Pour conclure, nous veillerons à mettre en œuvre les recommandations restantes émises dans votre rapport notamment celles concernant la poursuite de la modernisation de nos réseaux et la mise en place d'un tarif uniforme de l'eau.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du SEBCS,



Jean-Yves DUCLOS

